

Bulletin d'inscription

Nom de l'entreprise ou association :

SA SPRL ASBL SCRL Autre

(encercler la dénomination appropriée)

Adresse - rue et N°

Code postal et ville :

Responsable de l'inscription :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail.....

L'entreprise ou association recrute son équipe elle-même.

Un passager PMR et minimum 6, maximum 11 coureurs par équipe.

L'organisateur peut fournir des chaises roulantes et proposer des passagers PMR.

L'organisateur peut également proposer des coureurs afin de compléter les équipes de moins de 6 coureurs.

0 Chaise roulante fournie par l'équipe

0 Chaise de l'organisateur

0 Passager PMR de l'équipe

0 Passager de l'organisateur

0 Coureurs fournis par l'équipe

0 Coureurs fournis par
l'organisateur

(nombre.....)

(nombre.....)

PAF : SA et SPRL € 500-

PAF : ASBL, SCRL et associations sans but lucratif € 250-

A verser sur le compte IBAN BE20 2670 0748 2456 Rotary Club de Virton avant le 19 octobre 2017.

Merci de fournir un fichier (JPEG ou PDF) avec le logo de l'équipe participante. Les logos des concurrents seront installés sur Les Becasines et les Joëlettes par l'organisateur.

Inscriptions et paiement promenade (€ 5-) sur place.

Prix du repas en soirée : € 20 - (à payer sur place)

Merci de réserver les repas au plus tard le 15 octobre 2017

Responsable des inscriptions : Laurent Authelet
Téléphone 00 32 496 52 77 31
lasolidaire@rotaryvirton.be

Le signataire du présent document déclare avoir reçu le règlement général de "La Solidaire"

Nom et Signature du responsable de l'inscription :

Règlement général



Article 1 - Organisation

La Solidaire – course nature en équipe – est organisée par le Rotary Club de Virton.
La participation à La Solidaire implique la lecture et l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

Article 2 - Epreuve

La Solidaire est une épreuve réservée aux Becasines et Joëlettes. Elle consiste à parcourir le plus rapidement possible une distance, au choix, de 8 km ou de 16 km au départ du ROX à Harnoncourt.
Le départ de la course sera donné à 15 hrs .
Le rassemblement des participants et les essais se feront à partir de 14 hrs.
L'organisateur mettra des Becasines et Joëlettes à disposition des équipes, selon leurs capacités.
Des ravitaillements sont prévus tous les 4 km

Article 3 - Composition de l'équipe

Une équipe est constituée d'une personne à mobilité réduite, transportée en Becasine ou Joëlette et de coureurs.
La participation des personnes mineures est soumise à l'autorisation parentale et /ou du tuteur légal.

- La personne transportée doit être atteinte d'une déficience mentale et/ ou physique reconnue. Elle ne fera pas l'objet d'un avis médical défavorable à la pratique de la course en chaise roulante. Le port d'un casque par la personne transportée est conseillé.
 - les coureurs sont au nombre de 6 minimum, 11 maximum.
- Ils s'engagent à suivre les indications des signaleurs tout au long du parcours.
Les règles de courtoisie, de loyauté et le respect du présent règlement doivent dicter le comportement de chaque participant à cette course qui se déroule dans la bonne humeur.
Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés autres que les Joëlettes et Becasines sont interdits sur le parcours.

Article 4 - Mise à disposition de Joëlettes et de Becasines

Les organisateurs peuvent mettre une Becasine ou une Joëlette à la disposition des équipages qui n'en disposent pas et qui en font la demande au moment de leur inscription.
Les Becasines et Joëlettes seront attribuées par l'organisateur en fonction des caractéristiques et des capacités des équipages.

Article 5 - Modalités d'inscription

La demande d'inscription d'une équipe se fait au moyen d'un formulaire imprimé sur papier.
L'équipe est considérée comme inscrite lors de la réception du montant de l'inscription par l'organisateur. Un accusé de réception lui sera alors envoyé par courrier électronique.
Dès ce moment, un dossard personnalisé est attribué à l'équipe en deux exemplaires .
Les dossards seront remis le jour de la course.
Ils seront attachés sur les deux flancs de la chaise roulante.

Article 6 - Jury Officiel

Le jury est composé de membres du Rotary-Virton .

Article 7 - Services Généraux

La sécurité routière est assurée par les organisateurs.
Un poste de secours est présent au départ / arrivée.

Article 8 - chronométrage

Le chronométrage sera effectué par l'organisateur.
C'est l'arrivée de la chaise roulante, avec un minimum de 5 coureurs, qui est prise en compte pour le classement.
Tant que les 5 coureurs ne sont pas arrivés, l'équipe ne sera pas classée.

Article 9 - Responsabilité civile.

La responsabilité civile des organisateurs est couverte par une assurance.
Il est expressément convenu que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité.
Il est conseillé aux participants de se faire couvrir en ce sens par une assurance personnelle.

Article 10 - Autorisation.

Par sa participation à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de La Solidaire, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, par tout moyen de communication, en tout temps sans limitation de durée, et en tout lieu dans le monde entier, sans aucune restriction quelconque.

Article 11 - Déroulement de la course et responsabilité des coureurs

Les Becasines et Joëlettes doivent être utilisées « en bon père de famille »
Une séance d'information à la conduite des Becasines et Joëlettes sera organisée avant la course par les organisateurs. Pour ce faire, les participants sont invités à se présenter plus d'une heure avant le départ de la course.
Les coureurs doivent vérifier le bon fonctionnement de la chaise roulante avant son utilisation.
En particulier, vérifier la bonne fixation des roues et la pression des pneus.
Les coureurs doivent veiller à une installation correcte du passager et assurer sa sécurité.
Chaque passager sera accompagné au minimum d'une personne qui le connaît bien.
Les coureurs sont solidairement responsables de l'équilibre, de la vitesse, du ralentissement et de l'arrêt des chaises roulantes. La sécurité et le bon déroulement de la course doivent primer sur le classement.